

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2016 – 18H30

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DENIS H., DELAFONTAINE C., Messieurs AGRET R., CHERUEL P., Adjoints

Mesdames : AMBLARD E., ASTIER C, BEYNET E. BOUCHE M., SAINSON A.
Messieurs BENOIT M., BESSON S., RICHARD B. RIEU P., Conseillers Municipaux

Procurations : GAUTHIER D. à C. DELAFONTAINE
MARTIN C. à BESSON S.
MIALHE A. à AMBLARD E.

Absents : REBIERE Paul, PERROT Martine

Secrétaire de Séance : ASTIER Christine

INTERCOMMUNALITE

SCHEMA DE MUTUALISATION DU GRAND AVIGNON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L 5211-39,
Vu le Schéma de mutualisation du Grand Avignon arrêté avant approbation par délibération le 25 juin 2016 par l'Assemblée communautaire,

Au titre de la loi MATPAM du 27 janvier 2014, les intercommunalités doivent rédiger un schéma de mutualisation qui devra s'appuyer sur le recensement des mutualisations déjà opérées ainsi que sur celles à envisager, soit au titre des obligations légales, soit au titre du volontariat des Communes.

En outre, la loi NOTRe du 25 août 2015, précise que ce schéma devra être adopté pour l'année 2016.

Après un travail réalisé par les services du Grand Avignon en concertation avec les élus et les services des communes de son territoire, l'agglomération a voté en juin dernier un schéma de mutualisation des services.

Ce schéma, que vous trouverez en annexe de cette délibération, prend en compte les particularités de notre territoire et s'appuie sur le constat de nombreuses collaborations déjà en cours entre communes.

Il propose des pistes de mutualisation pour les années à venir. Ces mutualisations ne pouvant être opérées contre la volonté des communes, il comporte une méthodologie et des modalités de validation politique pour la mise en commun de moyens au service des usagers.

Enfin, une annexe présente notamment des fiches d'actions à mener à titre d'exemple.

Je vous demande donc, mes chers collègues de bien vouloir :

- DONNER UN AVIS POSITIF sur la rédaction de ce schéma
- CONDITIONNE cet accord à la liberté totale pour la commune de Sauveterre de son choix sur les mutualisations proposées.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2-2016

L'opération d'aménagement de la rue Mabilie d'Albaron est terminée depuis quelques mois et l'entreprise Colas attributaire du lot « voirie » vient de nous transmettre le décompte général définitif. Les crédits affectés à cette opération étaient répartis entre les comptes 2315 et 458101 selon s'ils étaient financés par la collectivité ou s'ils étaient pris en charge par le Grand Avignon. Le bilan de cette opération fait apparaître un solde de 4 434.78 euros sur le compte 458101 qu'il convient d'affecter au compte 2313 ; ceci pour permettre le paiement du décompte général définitif de la société Colas. Après ce règlement cette opération sera entièrement soldée.

Il convient d'autoriser Monsieur le maire à effectuer ce virement de crédit.

Adopté à l'unanimité

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL (MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS)

Un agent peut être promu au grade d'agent de maîtrise principal puisqu'il a l'ancienneté requise. La commission « personnel » réunie le 29 septembre dernier ayant émis un avis favorable sur cet avancement de grade, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir créer le poste correspondant.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX

RESULTAT CONSULTATION OPERATION CLIMATISATION DOJO

- SKS Génie Climatique Bagnols/Cèze	13 515.00 € H.T	16 218.00 € TTC
- JCB Avignon	13 240.00 € H.T	15 888.00 € TTC
- JBC Clément Bagnols/Cèze	12 250.00 € H.T	14 700.00 € TTC

La commission d'appel d'offres propose de retenir la société JBC Clément.

RESULTAT CONSULTATION TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

- INEO Pernes les Fontaines	35 910.75 € H.T	43 092.90 € TTC
- SPIE Nîmes	34 672.00 € H.T	41 606.40 € TTC
- CITEOS Avignon	32 755.00 € HT.	39 306.00 € TTC

La commission d'appel d'offres propose de retenir la société CITEOS.

Adopté à l'unanimité

Le Maire
Jacques DEMANSE

